



1101454401

DATE DEPOT :	2011-02-15
NUMERO DE DEPOT :	2011R014952
N° GESTION :	1991B04284
N° SIREN :	381199215
DENOMINATION :	RSM RSA
ADRESSE :	40 AVE HOCHE 75008 PARIS
DATE D'ACTE :	2010/12/31
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
NATURE D'ACTE :	RENOUVELLEMENT DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLAN

PG du 31/12/10 (SA)
PH du 31/12/10.

913484.

PA - RSM RSA

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 500 000 euros
Siège social : 40 avenue Hoche
75008 PARIS
RCS PARIS B 381 199 215

Greffé du Tribunal de
Commerce de Paris

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

15 FÉV. 2011

ANNUELLE DU 31 DECEMBRE 2010

N DE DEPOT 1492

L'an deux mille dix, et le trente et un décembre, à quatorze heures, les actionnaires de la Société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social sur convocation faite par le Directoire.

Chaque actionnaire a été convoqué par lettre adressée le 16 décembre 2010.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Madame Evelyne HENAULT, Commissaire aux comptes régulièrement convoquée, est absente et excusée.

Monsieur Philippe JOUBERT préside la séance en sa qualité de Président du Conseil de surveillance.

Monsieur Jean-Louis FOURCADE et Monsieur Amaud DEVOUCOUX, les deux actionnaires, présents et acceptants, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent la totalité des actions de la société.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires ainsi que les formulaires de vote par correspondance ;
- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires ;
- la copie et le récépissé postal d'avis de réception de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes ;
- le rapport de gestion du Directoire ;
- le rapport du Conseil de surveillance ;
- l'inventaire de l'actif et du passif de la Société au 30 septembre 2010 ;
- les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2010 ;
- le rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées ;
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, devant être communiqués aux actionnaires, ont été tenus à leur disposition, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit, dans les conditions légales, aux demandes de communication dont elle a été saisie.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Directoire ;
- Rapport du Conseil de surveillance ;
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30 Septembre 2010 ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 Septembre et quitus aux membres du Directoire et du Conseil de surveillance ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-86 et suivants du Code de commerce ; approbation des conventions qui y sont mentionnées ;
- Questions diverses. Le Président indique qu'à ce titre il conviendra de proposer le renouvellement des mandats de membre du conseil de surveillance de Messieurs Pierre CAPERAA et Xavier THOMAS de MONTPREVILLE
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne lecture du rapport du Conseil de surveillance et des rapports du Commissaire aux comptes.

Puis, le Président ouvre la discussion en indiquant que les mandats de membre du conseil de surveillance de Messieurs Pierre CAPERAA et Xavier THOMAS de MONTPREVILLE arrivent à échéance à l'issue de la présente assemblée. Il propose de renouveler ces mandats pour six années comme le prévoient les statuts.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Directoire, du rapport du Conseil de surveillance et des rapports du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2010 lesquels font apparaître un bénéfice de 289 739 euros.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux membres du Directoire et du Conseil de surveillance quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

Affectation de résultat

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 289 739 de la manière suivante :

Résultat de l'exercice :	289 739 euros	
Autres réserves :	446 541 euros	
Réserve légale :	36 280 euros	
A titre de dividendes :	700 000 euros	
	736 280 euros	736 280 euros

Rappel des dividendes distribués :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
30 septembre 2009	300 000 euros	Néant	Néant
30 septembre 2008	300 000 euros	Néant	Néant
30 septembre 2007	300 000 euros	Néant	Néant

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L.225-86 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'assemblée décide de renouveler les mandats de membre du conseil de surveillance de Messieurs Pierre CAPERAA et Xavier THOMAS de MONTPREVILLE pour six années soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2016

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RÉOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités légales.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à quatorze heures quarante cinq.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Philippe JOUBERT

Jean-Louis FOURCADE

Arnaud DEVOUCOUX

Pour copie certifiée conforme
Le Président

